

Village des
Initiatives FSE
2014

Programme opérationnel national Emploi et Inclusion en métropole 2014-2020



Cette manifestation
est cofinancée
par l'Union
européenne

Politique de cohésion

2014-2020

- La politique de cohésion est le principal outil pour atteindre les objectifs de la stratégie UE2020
- Pour la France, les FESI → 26,5 Md€ à investir dans les territoires en 2014-2020
 - 11,5 Md€ pour le développement rural (FEADER)
 - 500 M€ pour la politique de la pêche (FEAMP)
 - 14,5 Md€ pour le FEDER et le FSE
 - **dont 6 Md€ pour le FSE**
- La mobilisation de ces crédits doit permettre de répondre aux objectifs de la stratégie UE2020

Les objectifs de la Stratégie UE2020 en lien avec le FSE

Domaine	Cible UE	Cible France	Données France
Emploi	75 % de la population âgée de 20 à 64 ans	75 % dont taux d'emploi des femmes 70 %	69,4 % (2012) – femmes(64,6%)
Education	Abaissement du taux de décrochage scolaire à moins de 10 %	9,5%	11,6% (2012)
	Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans	50%	44%
Lutte contre la pauvreté et l'exclusion	Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale	1,9 millions en 2020	11,2 millions

Programme opérationnel national du FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole

Trois grandes catégories de régions

régions les plus développées

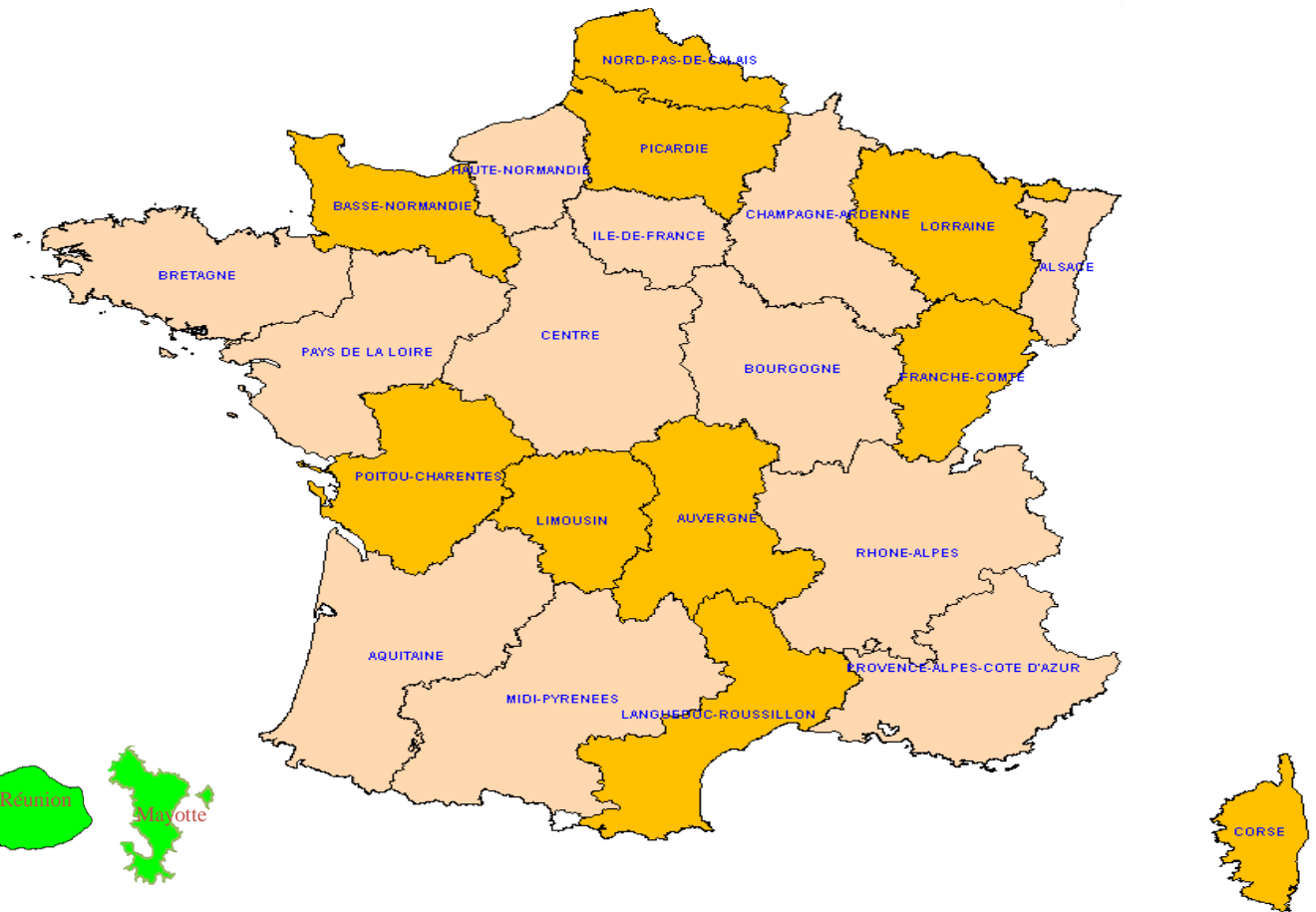
PIB/habitant \geq 90%
de la moyenne de
l'UE-27

régions en transition

PIB/habitant \geq 75% et <
90% de la moyenne de
l'UE-27

Régions les moins développées

PIB/habitant < 75% de la
moyenne de l'UE-27



La nouvelle architecture de gestion du FSE

- Par décision du Premier ministre du 19 avril 2013, la gestion du FSE est partagée entre :
- **Les Conseils régionaux, autorités de gestion à hauteur de 35 % de l'enveloppe nationale FSE** au titre, en particulier, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation.
- **L'Etat (DGEFP) est autorité de gestion pour l'emploi et l'inclusion, à hauteur de 65 % de l'enveloppe nationale** répartie pour moitié sur le champ de l'emploi et pour moitié sur le champ de l'inclusion.
S'agissant de l'inclusion, deux accords complémentaires définissent le cadre d'intervention du FSE
 - un accord cadre national avec l'Assemblée des Départements de France (ADF), signé le 5 août 2014
 - Un accord cadre national avec l'Alliance Ville Emploi, l'ADF et la DGEFP en cours de signature.

L'architecture globale du FSE en France sur 2014-2020

32 programmes opérationnels avec du FSE :

- 1 PO national emploi et inclusion en métropole	2,9 Mds €
- 1 PO national IEJ en métropole et en outre - mer (+ 216 M€ de crédits IEJ)	218 M€
- 21 PO régionaux FEDER/FSE en métropole	2 Mds €
- 1 PO régional FSE en métropole	
- 3 PO régionaux FSE dans les DOM	
- 5 PO FSE Etat dans les DOM	900 M€
- Total crédits FSE 2014-2020	6 Mds €

Les deux PO nationaux sont issus d'une large concertation menée depuis 18 mois

- **Jun 2013 : Premières orientations du PO national FSE par la DGEFP et lancement de la consultation du partenariat national et régional**
Plus de 80 contributions écrites émanant du partenariat ont été prises en compte progressivement dans la rédaction du PON
- **Septembre 2013 : première version du PON discutée dans le cadre de la journée de concertation (300 participants autour de 5 ateliers)**

Cette concertation s'est traduite par la prise en compte progressive des contributions nationales et locales de tous les partenaires et par des échanges réguliers avec la Commission européenne avant le dépôt officiel du programme opérationnel.

Le PON FSE

AXE 1
Accompagner vers l'emploi les
demandeurs d'emploi et les inactifs,
soutenir les mobilités
professionnelles
et développer l'entrepreneuriat

PI 8.1
Accès à l'emploi des
demandeurs
d'emploi

PI 8.7
Modernisation des
institutions
du marché du travail

PI 8.3
Création
d'entreprises

PI 10.1
Lutte contre le
Décrochage scolaire

AXE 2
Anticiper les mutation
économiques
Et sécuriser les
parcours professionnels

PI 8.5
Adaptation au
Changement des
Travailleurs et des
entreprises

PI 8.6
Vieillessement actif

AXE 3
Lutter contre la pauvreté
et promouvoir l'inclusion

PI 9.1
Inclusion active

Les actions sont déclinées au sein de
17 objectifs spécifiques

Maquette du PON FSE

⇒ Le PON FSE comprend 3 axes d'interventions :

- les axes 1 et 2 fléchés sur l'emploi et les mutations économiques
 - 44% des crédits
 - gestion partagée entre niveau central et déconcentré
- l'axe 3 fléché sur l'inclusion :
 - 56% des crédits
 - gestion majoritairement déconcentrée
- Volet central 850 M€ / Volets déconcentrés 2 Mds€

⇒ Le suivi s'effectue par catégorie de région et par axe

⇒ Cette maquette nationale est déclinée au niveau régional

⇒ Cette maquette comprend une réserve de performance de 6 % des crédits qui sera débloquée en 2019 après examen par la Commission de l'atteinte des cibles du cadre de performance.

La mobilisation du FSE dans le cadre du PO national emploi et inclusion répond à 6 défis principaux :

- **Contribuer à la personnalisation accrue de l'offre de services en direction des demandeurs d'emploi**, particulièrement pour les publics qui en ont le plus besoin, via des modalités d'intervention spécifiques et des approches innovantes
- **Améliorer l'accompagnement des jeunes**, en particulier, ceux qui sont le plus exposés au risque de chômage, **pour faciliter leur accès à l'emploi**
- **Développer l'emploi et les compétences** pour faire face aux mutations et contribuer à la sécurisation des parcours professionnels
- **Promouvoir le vieillissement actif** via le maintien et le retour à l'emploi des seniors
- **Renforcer l'inclusion active pour lutter contre la précarité et la pauvreté**
- **Développer les projets d'innovation sociale** créateurs d'emploi et de cohésion sociale

Axe 1

**Accompagner vers l'emploi les
demandeurs d'emploi et les
inactifs, soutenir les mobilités
professionnelles et développer
l'entrepreneuriat**

Priorité d'investissement (PI) 8.1 : Accès à l'emploi

OS unique : Augmenter le nombre de participants demandeurs d'emploi (DE) ou inactifs accompagnés, en ciblant les jeunes, notamment les moins qualifiés, les seniors, les chômeurs récurrents ou en activité réduite et les parents étant ou ayant été en congé parental et/ou bénéficiaires ou ayant été bénéficiaires d'un complément de libre choix d'activité (CLCA)

• **Changements attendus :**

- Augmenter le nombre de participants (demandeurs d'emploi, inactifs ciblés) accompagnés

• **Actions:**

- Accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi
- Aide à la mobilité géographique

PI 8.7 : Modernisation des institutions du marché du travail

OS 1 : Expérimenter de nouveaux types de services à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises

• Changements attendus :

- Développer de nouveaux types de services
- Améliorer la satisfaction des demandeurs et employeurs dans l'utilisation de l'aide au retour à l'emploi et au recrutement
- Renforcer les services dématérialisés dans l'offre de services
- Capitaliser et diffuser les savoir-faire acquis

• Actions:

- Renouvellement de l'accompagnement personnalisé
- Nouvelles technologies de l'information et de la communication, e-services
- Innovation dans la relation aux employeurs et l'appui au recrutement
- Mise en réseau pour coordonner les interventions vers les employeurs
- Capitalisation des expérimentations, nouvelles méthodes, diffusion des bonnes pratiques

PI 8.7 : Modernisation des institutions du marché du travail

OS 2 : Augmenter le nombre de conseillers formés aux nouvelles modalités d'accompagnement

• **Changements attendus:**

- **Augmenter le nombre de conseillers formés afin d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi et aux employeurs**

• **Actions:**

- **Amélioration de la personnalisation de l'accompagnement en direction des demandeurs d'emploi, Professionnalisation des conseillers**
- **Adaptation de l'offre de services aux entreprises**
- **Formations relatives au suivi des participants**

PI 10.1 : Réduction et prévention du décrochage scolaire

OS unique : Augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans participant à des actions de prévention du décrochage scolaire

• **Changement attendu :**

- Diminuer le nombre de jeunes en risque de décrochage scolaire prioritairement dans les zones à risques sociaux de décrochage

• **Actions :**

- Développement de la prévention de l'échec scolaire
- Prévention des exclusions scolaires notamment par formation des éducateurs
- Prévention du décrochage scolaire
- Accès à la diffusion d'information sur les secteurs porteurs, favoriser l'orientation
- Accompagnement adapté des jeunes en risque de décrochage scolaire

PI 8.3 : L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises

OS 1 : Augmenter le nombre de créateurs ou de repreneurs accompagnés et consolider les structures dans la durée

• Changements attendus :

- Augmenter le nombre de créateurs/repreneurs accompagnés

• Actions:

- Appui à l'émergence et à l'accompagnement des projets de création/reprise
 - Emergence des projets
 - Accompagnement personnalisé pour sécuriser leur faisabilité
- Accompagnement post-crétion/reprise d'une activité, appui à la consolidation
 - Accompagnement des dirigeants
 - Accompagnement des actions collectives pour la mutualisation des ressources humaines
 - Accompagnement aux stratégies de filière, de territoires

PI 8.3 : L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises

OS 2 : Renforcer et mutualiser les pratiques d'accompagnement des créateurs et des repreneurs pour en améliorer la qualité

• **Changements attendus :**

- Améliorer la lisibilité de l'offre de services à destination des créateurs et repreneurs
- Développer des outils mutualisés entre les réseaux d'appui

• **Actions:**

- Renforcement et mutualisation de l'offre de services dans les réseaux, entre les acteurs soutenant la création/reprise d'activités :
 - Ingénierie d'accompagnement des créateurs/repreneurs
 - Amélioration de l'offre, appui technique et échange de savoir-faire pour certains publics ou segments d'activité
 - Valorisation, diffusion des bonnes pratiques notamment en post création, transmission et reprise
- Professionnalisation des collaborateurs des réseaux d'accompagnement

Axe 2

Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels

PI 8.5 :

Adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

OS 1 Améliorer la gestion de l'emploi et des compétences en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations

• Changements attendus :

- Mieux prendre en compte les enjeux relatifs à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et mettre en place des démarches coordonnées
- Renforcer le dialogue social

• Actions :

- Développement d'actions de veille prospectives territoriale et sectorielle
- Accompagnement dans l'anticipation des mutations et la gestion des ressources humaines
- Renforcement de la concertation et du dialogue social
- Développement de la GPECT et du dialogue social territorial
- Renouvellement de l'ingénierie de formation

PI 8.5 :

Adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

OS 2 Mobiliser les entreprises, notamment les PME et les branches pour développer l'égalité salariale et professionnelle

• Changements attendus :

- Mieux faire prendre en compte l'égalité salariale et professionnelle par l'ensemble des acteurs économiques (entreprises, branches,...)
- Développer la mixité des filières et des métiers
- Améliorer l'articulation des temps de vie

• Actions :

- Actions visant à favoriser la mixité professionnelle
- Diagnostic, appui conseil / actions visant à l'égalité professionnelle
- Appui à la mise en œuvre des accords d'égalité
- Actions expérimentales ou innovantes / articulation vie professionnelle et vie privée

PI 8.5 :

Adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

OS 3 Former les actifs occupés (salariés, entrepreneurs, indépendants,...) qui bénéficient le moins de la formation, en particulier les moins qualifiés, les femmes et les seniors

• Changements attendus :

- Améliorer l'accès à la formation des salariés notamment les moins qualifiés

• Actions :

- **Actions préalables à la formation**
- **Actions / construction de parcours de formation et à la valorisation de compétences acquises :**
 - Meilleure articulation entre le projet de formation et le projet professionnel
 - Soutien aux actions de formation individuelles et collectives
- **Soutien aux actions du plan de formation et de la professionnalisation (actions qualifiantes et certifiantes dont les CIF)**
- **Développement de l'ingénierie de formation**

PI 8.5 : Adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

OS 4 Former les salariés licenciés économiques

- **Changements attendus :**

- Augmenter le nombre de salariés licenciés formés

- **Actions :**

- Actions de formation des salariés relevant du Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)

NB : la totalité des actions sera gérée par la DGEFP (volet central) via le FPSPP

PI 8.5 :

Adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

OS 5 Développer l'emploi, via la gestion des compétences, dans les bassins touchés par les restructurations pour les entreprises non couvertes par les conventions de revitalisation

• Changements attendus :

- développer les compétences adaptées aux besoins des territoires

• Actions :

- Développement et coordination des démarches de revitalisation des territoires confrontés à de multiples licenciements économiques d'entreprises non soumises à l'obligation de revitalisation
- Mise en œuvre de certaines étapes du parcours :
 - Soutien à la définition de stratégies locales
 - Pilotage et animation de plateforme de reconversion
- Réduction des effets des licenciements sur les territoires concernés

NB : Le FSE intervient en complément des actions cofinancées par le FEDER

OS unique : Mettre en place des actions de gestion des âges en entreprises visant notamment à améliorer les conditions de travail des seniors

- **Changements attendus :**
 - Mettre en place des stratégies de gestion des âges en entreprises et territorialement , afin de maintenir les seniors dans l'emploi
- **Actions :**
 - Mobilisation des acteurs sur les enjeux du vieillissement actif ;
 - Développement d'outils, pratiques, plans pour le maintien dans l'emploi,
 - Appui à des dispositifs valorisant l'expérience des seniors : tutorat, parrainage...,
 - Sécurisation des trajectoires professionnelles en lien notamment avec la transmission des savoirs,
 - Expérimentations et innovations sur le vieillissement actif.

Axe 3

Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

PI 9.1 : Inclusion active

OS 1 Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale

• Changements attendus :

- Augmenter le nombre de personnes très éloignées de l'emploi accompagnées dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi
- Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement

• Actions :

- Mise en œuvre d'un accompagnement renforcé
- Mise en œuvre de certaines étapes du parcours :
 - Caractériser la situation de la personne
 - Lever les freins professionnels à l'emploi
 - Lever les freins sociaux à l'emploi
- Amélioration de l'ingénierie de parcours

PI 9.1 : Inclusion active

OS 2 Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion

- **Changements attendus :**
 - Accroître le nombre d'employeurs impliqués dans l'accompagnement vers l'emploi des personnes très éloignées de l'emploi
 - Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement
- **Actions :**
 - **Mobilisation renforcée des employeurs :**
 - Médiation vers l'emploi
 - Valorisation d'expériences réussies avec les employeurs...
 - **Développement de la responsabilité sociale des entreprises :**
 - **Clauses sociales**
 - Coopération entre les entreprises du secteur marchand et les SIAE

PI 9.1 : Inclusion active

OS 3 Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'ESS

• **Changements attendus :**

- Créer les conditions d'une animation renouvelée de l'offre d'insertion
- Améliorer la lisibilité de l'offre d'insertion sur les territoires
- Développer l'ESS

• **Actions :**

- Appui à la définition et à la mise en œuvre des PTI et d'autres cadres de coordination afin d'améliorer la gouvernance des stratégies territoriales d'insertion
- Création, expérimentation d'outils de coordination
- Projets innovants – innovation sociale